

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	17
Représentés	06
Votants :	23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, MOULIN René, ISOUARD Martine, BOUNOIR Claudine, FEUILLET Solange, GANDON Sophie, GUICHARD Jérôme, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali, VOULAND Bruno.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Mesdames BABEL Virginie et CERNICCHIARO Jessica ; Messieurs PAULEAU Serge, CURNIER Serge, INNOCENTI Dominique et RIEUX-ARNAUD Marc.

POUVOIRS : Monsieur PAULEAU Serge a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis. Madame BABEL Virginie a donné pouvoir à Madame FEUILLET Solange. Madame CERNICCHIARO Jessica a donné pouvoir à Mme JARILLOT Emilie. Monsieur CURNIER Serge a donné pouvoir à Madame VALLET Jocelyne. Monsieur INNOCENTI Dominique a donné pouvoir à Monsieur MOULIN Gilles. Monsieur RIEUX ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur TARDIEU Marc.

SECRETAIRE : Monsieur GUICHARD Jérôme.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur GUICHARD Jérôme est désigné comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS :

- Décision prise par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délégation reçue lors du Conseil du 29 mars 2014 :
- Décision n°9 /2014 : attribution du marché de travaux pour la réalisation de deux structures artificielles d'escalade au gymnase à l'entreprise Atelier Pierre Œuf, 11 avenue de l'ancienne poste - 13610 Le Puy Sainte Réparate.

Délibération 75/2014 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2014
Adoptée à l'unanimité

Délibération 76/2014 : Elections sénatoriales
Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET

Dans le cadre des élections sénatoriales organisées le 28 septembre 2014, la commune de Plan d'Orgon doit élire 7 délégués titulaires, ainsi que 4 délégués suppléants pour la participation au scrutin sénatorial du dimanche 28 septembre à Marseille.

Il est demandé au Conseil de désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants :

DELEGUES TITULAIRES	LEPIAN	Jean-Louis
	COUDERC VALLET	Jocelyne
	PAULEAU	Serge
	ISOUARD	Martine
	CERNICCHIARO	Jessica
	JARILLOT	Emilie
	MARINARI	Michel
DELEGUES SUPPLEANTS	INNOCENTI	Dominique
	BOUNOIR	Claudine
	PEIRONE	Laurent
	GUICHARD	Jérôme

Adoptée à la majorité (Mme TURLUR MESTRE s'abstient)

Délibération 77/2014 : Tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Afin de pérenniser le poste de l'actuelle Directrice générale des services en CDD, il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter la création d'un poste d'attaché territorial pour la commune.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 78/2014 : Création d'un emploi fonctionnel de D.G.S.

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 53, autorise la commune à créer un emploi fonctionnel de direction générale des services.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider la création d'un emploi fonctionnel de DGS de 2000 à 10 000 habitants à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 79/2014 : Création de la prime de fonction et de résultat

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 a instauré la prime de fonction et de résultat (P.F.R.) qui a vocation à être mise en œuvre par les collectivités en lieu et place du régime indemnitaire existant.

Un arrêté du 9 février 2011 ayant rendu cette prime applicable aux cadres A de la filière administrative territoriale, il est proposé au Conseil de l'instituer pour ces agents.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 80/2014 : Attribution d'une prime de responsabilité

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

En application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des services des communes peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité, payable mensuellement et égale au maximum à 15 % du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Il est proposé au Conseil d'autoriser l'attribution d'une prime de responsabilité au directeur général des services au taux de 15 % du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 81/2014 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage RD 99

Rapporteur : Serge PAULEAU

L'article 2 II de la loi du 12 juillet 1985 prévoit que :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. »

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de convention proposé par le Conseil Général des Bouches du Rhône qui prévoit le transfert temporaire à la Commune de Plan d'Orgon de la maîtrise d'ouvrage, le financement par subvention, l'entretien et l'exploitation partielle pour les travaux de réhabilitation de la RD 99.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 82/2014 : Modification des tarifs de la cantine scolaire

Rapporteur : Martine ISOUARD

A compter de la rentrée 2014, les tarifs de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire doivent être revus, en raison notamment de la mise en place de la réforme du temps scolaire.

Il est proposé au conseil :

Le repas à la cantine passe de 2.70 € à 2.90 €

L'accueil du matin reste à 0.50 €

L'accueil du soir passe de 0.70 € à 1 €

Les temps d'activités éducatives de la réforme du temps scolaire sont gratuits.

En cas d'absence non signalée sur un temps inscrit, la prestation reste facturée.

Si un enfant reste à la cantine ou sur un temps périscolaire sans être inscrit, la prestation est facturée 1€ de plus que le tarif habituel.

Adoptée à la majorité : 1 voix contre : Christian RICHARD et 22 voix pour.

Délibération 83/2014 : Modification des horaires et du tarif du CLSH

Rapporteur : Martine ISOUARD

A compter de la rentrée 2014, les tarifs de l'accueil extrascolaire doivent être revus, notamment en raison du temps du mercredi, qui passe de la journée entière à la demi-journée. Il est proposé au conseil :

<u>Lieu de résidence</u>	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF VACANCES SCOLAIRES (+ 0.50 €/jour)	TARIF MERCREDI De 11h30 à 18h
<u>Pour les enfants de Plan d'Orgon</u>	QF entre 0 et 300 QF entre 301 et 900 QF supérieur à 901	9.5 euros par jour 10.5 euros par jour 11.5 euros par jour	6 euros par jour 7 euros par jour 8 euros par jour
<u>Pour les enfants extérieurs à Plan d'Orgon</u>	QF entre 0 et 300 QF entre 301 et 900 QF supérieur à 901	12.5 euros par jour 13.5 euros par jour 14.5 euros par jour	9 euros par jour 10 euros par jour 11 euros par jour

Adoptée à l'unanimité

Délibération 84/2014 : Autorisation d'achat terrain Maunoyers nord (lot 2)

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Lors du dernier Conseil vous avez autorisé le Maire à négocier un terrain en cours de division pour une superficie d'environ 560 m² cadastré section AX n° 16, 281, 280 pour une somme maximale de 117 000 euros. Il est opportun d'acquérir également la parcelle attenante, d'une contenance de 432 m², pour un prix maximal de 105 000 €, pour l'aménagement d'un parking.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à négocier un terrain en cours de division, pour une superficie d'environ 560 m² cadastré section AX n° 16, 281, 280 pour une somme maximale de 105000 euros.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 85/2014 : Demandes de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional pour 2 acquisitions foncières

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Pour l'acquisition des murs et du fonds de commerce du bar des Arènes, ainsi que pour les terrains Impasse Jules Laty, les Maunoyers nord, il y a lieu de demander des subventions au Conseil général et au Conseil Régional comme suit :

Bar des Arènes :

Acquisition : 590 000 €

Frais de notaire : 8 378 €

Total : 598 378 €

Subvention Conseil Général : 359 026 € (60%)

Subvention Conseil Régional : 20 000 € (20% sur 100 000 € maximum)

Autofinancement : 219 352 € (36.6 %)

Terrains les Maunoyers Nord :

Acquisition : 105 000 + 117 000 € total : 222 000 €

Frais de notaire : 4 395 €

Total : 226 395 €

Subvention Conseil Général : 135 837 € (60%)

Subvention Conseil Régional : 20 000 € (20% sur 100 000 € maximum)

Autofinancement : 70 558 € (31.16 %)

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance
Jérôme GUICHARD

